

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

INONDATION - INFORMATIONS

sur les sacs de sable, les détritrus et les objets souillés

NICOLET, le 15 mai 2017 – Le niveau de l'eau du fleuve Saint-Laurent étant à la baisse depuis quelques jours, la mairesse de la Ville de Nicolet, Mme Geneviève Dubois, informe la population que le retour à la normale s'effectue et que la Ville met donc fin à son intervention d'urgence. **La Ville de Nicolet vous informe de la façon de se départir des sacs de sable, des détritrus et des objets souillés :**

SACS DE SABLE : Quoi faire?

La Ville demande aux résidents de **déposer à la rue les sacs de sable (non vidés) et de les regrouper ensemble, d'ici jeudi midi, 18 mai**. La Ville les récupérera.

Vous devez composer le 819 293-6901, si vous êtes incapable physiquement de transporter les sacs de sable jusqu'à la rue OU encore si vous voulez aider.

Il est à noter que le remblayage des terrains est interdit dans l'ensemble de la zone inondable en vertu des articles 226 à 228 du *Règlement de zonage* n° 77-2004 de la Ville de Nicolet, lequel est conforme à *la Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable* du gouvernement du Québec.

NETTOYAGE des délaissés de crue : Quoi faire ?

D'ici jeudi midi, 18 mai, les résidents sont priés de **regrouper ensemble les débris apportés par l'eau et de les placer en bordure de la rue sur l'asphalte**. La Ville les récupérera. **Il est important que le tas de débris soient séparés des sacs de sable.**

NETTOYAGE dans votre résidence : Quoi faire ?

INONDATION - Collecte spéciale des ENCOMBRANTS – 26 mai

La Ville vous informe qu'il y aura une **collecte spéciale des ENCOMBRANTS, le vendredi 26 mai dans les secteurs touchés par les inondations.**

AIDE FINANCIÈRE du gouvernement du Québec

Des représentants du ministère de la Sécurité publique se rendront à Nicolet pour tenir une séance d'information sous peu. La Ville vous tiendra informés de la date et du lieu. Nous vous rappelons de conserver toutes vos factures et de prendre des photos pour d'éventuelles réclamations.

- 30 -

SOURCE : Aline Blais
Directrice des communications
Ville de Nicolet
819 293-6901 poste 1191
a.blais@nicolet.ca